



V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

NOVEMBRE 2022



Ces derniers mois ont vu s'instaurer une guerre aux portes de l'Europe, des dérèglements climatiques sans précédent, une inflation galopante liée à une crise énergétique que nous n'avons pas vue venir.

Et pendant ce temps-là, notre cher président nous appelle à la sobriété énergétique et nous annonce la fin de l'abondance. Mais dans quel monde vit-il ? Certainement pas dans celui des salariés qui n'ont jamais connu l'abondance qui leur est reprochée. Nous devrions parler plutôt d'indécence !

En 2021, 70 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires des entreprises françaises soit + 11 % en 1 an, le patrimoine des 500 plus grosses fortunes françaises représente 1 000 milliards d'euros alors que le déficit attendu en 2022 pour la France est de 154 milliards. Malgré cela, le ministre Bruno LeMaire annonce devant le Medef, ignorer ce qu'est un superprofit !

Les réponses apportées aux Français par notre gouvernement pour faire face à cette situation de crise se résument à deux lois du « paquet pouvoir d'achat » qui sont loin de compenser l'inflation.

En tant qu'agents de la DGFIP, nous ne sommes pas sans savoir que 150 milliards d'euros par an d'aides publiques sont versés aux entreprises sans conditions et souvent sans contrôle. La fraude et l'évasion fiscales représentent 100 milliards par an, la suppression de l'ISF fait perdre 3,5 milliards d'euros. Depuis des décennies, on assiste à une baisse des cotisations patronales sous couvert de créations d'emplois alors que le taux de chômage n'a pas connu de baisses significatives !

D'autres choix politiques sont possibles mais ne font pas partie des options retenues par notre gouvernement. Celui-ci annonce une réforme de l'assurance chômage au détriment des privés d'emplois (modulation des indemnités en fonction du marché de l'emploi), un versement du RSA conditionné à une obligation de travailler et une réforme des retraites pour travailler plus longtemps alors qu'un rapport du Conseil d'orientation des retraites publié le 15/09/22 présente un excédent en 2021, un risque de dégradation faible et contrôlé en 2023 et un retour à l'équilibre après 2030 !

Quant à la situation des fonctionnaires, ce n'est pas la revalorisation du point d'indice de 3,5 % qui va rattraper le gel du point d'indice que nous subissons depuis plus de 10 ans ni l'inflation de 6 %. Force est de constater que le libéralisme est loin de profiter à tous. Nous assistons à un abandon des services publics. Nous avons cru que la crise sanitaire allait donner lieu à une prise de conscience et qu'une autre politique émergerait. Loin s'en faut, nos services publics sont lapidés sur l'autel des profits.

L'éducation nationale est en crise avec un manque cruel de moyens et d'enseignants alors qu'elle est la base de la démocratie. On est loin de vouloir offrir une éducation digne à nos enfants qui seront pourtant les citoyennes et les citoyens de demain. La santé est au plus mal avec des conditions de travail déplorables qui font que certains préfèrent démissionner puisqu'ils ne peuvent plus exercer leurs missions correctement.

On continue la déshumanisation des services publics en fermant les accueils et en remplaçant l'humain par de l'intelligence artificielle alors que la défenseure des droits alerte sur le fait que 10 millions de personnes seraient en difficulté face au numérique.

Notre administration fait face à la destruction de son réseau avec la mise en place du NRP. Nos missions sont dévolues au privé avec le recours à des prestataires extérieurs. Notre statut est mis à mal avec des mutations au profil, le recrutement de contractuels en lieu et place d'emplois statutaires. Nos droits et garanties sont malmenés avec la disparition des CAPL, la fusion des instances CHSCT et CTL. La CGT est le dernier garde-fou contre les dérives managériales et pour défendre vos droits et garanties .

Compte-rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 7 octobre 2022



Après le rapport d'activité de la section, le bilan financier et l'élection de notre nouvelle commission exécutive, les débats se sont concentrés sur le reste à vivre dans un contexte d'inflation galopante. Les camarades se sont largement exprimés sur le sujet. Rappelons que la CGT « force de proposition » détaille les mesures d'urgence pour les salaires et le pouvoir d'achat. Notre assemblée générale s'est terminée autour d'un repas fraternel.

Composition de la nouvelle commission exécutive

Mélanie Lubinu (SPFE Avignon), Henri Santucci (PCRP Cavaillon), Pascale Guillot (PCE Avignon), Julien Chanteranne (SIP Orange), Frédéric Sottet (PCRP Avignon), Jessica Vial (SGC Vaison), Alexandra Stockling-Susini (RNF Avignon), Françoise Billo (SIE Orange), Laurent Geffroy (retraité), Nathalie d'Avister-Porte (PCRP Cavaillon), Philippe Trenchant (retraité), Pierre-Yvon Dalino (retraité), Ludivine Faure (SIE Avignon), Eve Pucheu (DAJ Avignon), Vincent Bourrelly (SIP Carpentras), Gilles Péteille (SIE Cavaillon) Maximilien Faure (DAJ Avignon), Saïda Zoufir (SIE Cavaillon), Carole Rasclé (SIP Cavaillon) Barbara Dumergue (PRS Avignon).

Densification de la cité administrative

Suite à la réunion du 17 octobre 2022, de grandes incertitudes demeurent sur le déroulé des travaux. Les appels d'offres ne sont pas tous satisfaits et ceux retenus doivent faire l'objet d'études et de négociations. Le phasage des travaux devrait avoir lieu de janvier à mars 2023.

La première tranche de travaux concernerait les bâtiments 1 et 2 ; et la seconde les bâtiments 3 et 5. Il nous a été précisé que seule la CID disposerait d'une zone tampon. Pour les autres services, plusieurs déménagements seraient à prévoir, à l'exception des services qui possèdent un grand volume d'archives. Le coût de tous ces déménagements est évalué à 500 000 €.

Les travaux du RIA devraient entraîner sa fermeture pendant 4 à 5 mois. Une solution alternative est en cours de réflexion. La piste des paniers repas a été évoquée !

Concernant les places de parking une consultation est engagée auprès de chaque administration.

En bref, rien de définitif à ce jour, le flou le plus total règne autour de cette rénovation. Une nouvelle réunion est prévue en fin d'année ou début d'année prochaine.

CDAS : une instance fantôme

La DDFiP 84, en bon élève, anticipe la disparition des délégations départementales au détriment, une fois de plus des agents, répondant à une commande du secrétariat général en dépit de l'opposition de la CGT.

Le secrétariat général poursuit la casse de l'action sociale, alors que plus que jamais une action sociale forte qui réponde aux besoins des agents doit être mise en œuvre au ministère, vu le contexte actuel. Or, il prévoit notamment **la suppression des délégations départementales** pour la création d'unités régionales de l'action sociale avec des délégués de proximité, le regroupement des sept associations existantes dans une association faîtière et la liquidation de 14 résidences EPAF sur 19.

Dans le Vaucluse, le DDFiP 84 réduit l'action sociale à sa portion congrue, les faits sont édifiants : Depuis le début de l'année, seulement un CDAS a été convoqué, un véritable scandale sous prétexte du manque de disponibilités du DDFiP, président du CDAS et de la déléguée.

Pour cette fin d'année, la direction nous propose un CDAS en distanciel pour l'exécution du reliquat budgétaire 2022, ce qui ne peut en aucun cas se substituer à une réunion institutionnelle. Nous avons interpellé le président du CDAS sur le sujet.

On constate une fois de plus que l'accompagnement social des agents est bien le cadet des soucis de notre direction.



Inauguration du SGC de Monteux

L'intersyndicale 84 s'est invitée à l'inauguration du SGC de Monteux le vendredi 14 octobre 2022.

À cette occasion, nous avons remis un tract intersyndical aux élus pour dénoncer la casse du service public et des services de proximité avec la mise en place du NRP.

Nous n'avons malheureusement pas pu rencontrer les collègues du service puisque le directeur nous a interdit l'accès aux locaux du SGC !

Ci-contre l'article paru dans la Provence, gageons que la direction ne s'attendait pas à un tel comité d'accueil !

C'est en présence de nombreux élus qu'a été inauguré le nouveau service de gestion comptable de Monteux.

Michel Laffitte, directeur départemental des Finances Publiques, entouré de Bernard Roudil sous-préfet de Carpentras et du maire Christian Gros, a présenté les raisons de la mise en place de ce nouveau réseau de proximité.

Le processus a été engagé en juin 2019, par une vaste concertation, puis le dispositif a été progressivement installé, entre autres à Monteux, depuis le 1^{er} septembre dernier. Ce service assure la gestion budgétaire, comptable, financière, et patrimoniale de l'ensemble des communes qui relevaient auparavant des trésoreries de Carpentras, Monteux, et Sorgues.

En complément, deux conseillers pour les décideurs publics seront attachés à ce service, et mettront leurs compétences à la disposition des élus, en matière de conseil, analyse, et expertise. Le but essentiel étant de garantir une mission d'aide au profit des partenaires.

Un démantèlement du service public pour plusieurs syndicats

À noter que dans la rue Stendhal, à l'entrée du local inauguré, un regroupement de mili-



Christian Gros, Michel Laffitte et Bernard Roudil ont procédé à cette inauguration devant de nombreux élus. À l'extérieur, des syndicalistes ont manifesté contre cette réforme. /PHOTO J.F.B.

tants syndicaux (Solidaires, CGT, FO) distribuait des tracts, déployait banderoles et drapeaux, pour dénoncer cette réforme qu'ils considèrent comme "un démantèlement du service public," avec la liste des fermetures de trésoreries en Vaucluse depuis 20 ans. Le document soulignait en conclusion "une inquiétude quant au devenir de cette administration".

Jean-François BRES



ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ

Fin de la Taxe d'Habitation, Fin des SIP ?

La Taxe d'habitation sur les résidences principales et la Contribution à l'Audiovisuel Public vont complètement disparaître en 2023. Au-delà de débats citoyens indispensables sur le financement des collectivités locales et de l'audiovisuel public, les services fiscaux des particuliers vont être profondément impactés.

Ainsi, le rôle 770, qui sortait en octobre et dont la date limite de paiement était le 15 novembre, n'existera plus. De plus, l'affectation fiscale des locaux ne sera plus du ressort direct des agents des finances publiques.

Cette mission est transférée en 2023 aux propriétaires, qui auront l'obligation d'indiquer en ligne, avant le 30 juin, l'occupation de leurs logements, ainsi que le loyer perçu en cas de location, sur l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers). **La conséquence directe est simple : plus aucune mise à jour des logements par les services durant les six premiers mois de l'année. C'est la moitié des missions d'assiette des SIP durant le premier semestre qui disparaît !**

Il s'agit d'une véritable externalisation d'une mission fiscale, qui n'est pas sans risque puisque tout va dépendre de l'honnêteté des propriétaires. Il est fort probable que la direction en profite pour supprimer de nombreux emplois, voire concentrer la gestion des particuliers sur des pôles départementaux ou des services démetropolisés. Pourtant, ce serait l'occasion d'améliorer l'accueil et le contrôle des particuliers. D'autant plus que l'application GMBI est loin d'être parfaite.

GMBI

Gâchis Majeur sur les Biens Immobiliers ?

L'application GMBI ne peut être remplie qu'en ligne, et aucun mandataire ne peut se substituer au propriétaire. Les personnes âgées ou peu à l'aise avec internet vont se tourner vers les services d'accueil, qui pourraient être débordés, notamment durant la campagne déclarative d'avril à juin, où les questions sur GMBI se cumuleront avec celles sur l'impôt sur le revenu. En juillet, les adresses des déclarations de revenus seront croisées avec les données de GMBI afin de déterminer si une résidence est principale ou secondaire. **Les services auront environ deux mois, de mi-juillet à mi-septembre, pour corriger les anomalies.**

La période est loin d'être idéale : les agents comme les usagers à contacter peuvent prendre des congés bien mérités. Croire sur parole le propriétaire aura des conséquences fâcheuses : si vous déménagez, mais que votre ancien propriétaire ne le confirme pas sur GMBI, vous recevrez une taxe d'habitation pour résidence secondaire sur votre ancien logement, et ce sera à vous de prouver la date où vous avez quitté les lieux, alors que l'erreur vient du propriétaire ! Compter sur la bonne foi du propriétaire pour déclarer les logements manquants est un pari risqué puisque le fichier des locaux date du recensement de 1970. Un usager pourrait aussi déclarer vacantes ses résidences secondaires.

S'il n'était pas contrôlé, il recevrait au pire une taxe sur un logement vacant, toujours moins élevée qu'une taxe sur une résidence secondaire.

Le gain de productivité sur la mise à jour des locaux d'habitation sera sans doute réel, mais relatif au vu des nombreuses anomalies que va causer la mise en place de GMBI. Surtout, l'amélioration de l'accueil et du contrôle sera indispensable pour assurer la réussite de la réforme. Les 850 suppressions d'emplois en 2022 ne sont pas une fatalité : au lieu de faire avec moins, pourquoi ne pas faire mieux avec autant ? **Il faut revendiquer des postes supplémentaires en accueil et en contrôle, et conserver les postes nécessaires en gestion !**

Billet des retraités

4^e Conférence de l'Union Fédérale des Retraités des Finances, réunis du 27 au 28 septembre les délégués se sont engagés à agir pour défendre les revendications des retraités. Voici, un concentré de celles-ci :

- la revalorisation des pensions de retraite (voir plus haut) ;
- une sécurité sociale prenant en charge 100 % des dépenses de santé (et non le transfert vers les Mutuelles) incluant la prise en charge de la perte d'autonomie dans la branche maladie ;
- un meilleur accès aux soins avec un suivi médical et social pour les personnes en difficulté, un suivi post-professionnel, un bilan de santé complet avant le départ en retraite sur demande.
- des aides au logement et pour l'adaptation de celui-ci ;
- une information complète sur les droits sociaux (culture, loisirs, aides diverses...) et une dotation sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale des actifs ;
- un dispositif de protection sociale complémentaire prenant en compte les besoins et la prévoyance.

Un document de 4 pages sera élaboré et adressé aux actifs et retraités des Finances et des réunions d'information sur ce sujet seront organisées dans la période à venir. Nous vous invitons d'ores et déjà à y participer, car les enjeux de l'accord sont lourds de conséquence.

À VENIR :

**Journée de mobilisation
interprofessionnelle intersyndicale :**

**JEUDI
10/11/2022**



Il n'est point de bonheur sans liberté,
ni de liberté sans courage
Périclès

